

MÉMOIRE AU BAPE
Dans le cadre de sa consultation sur le projet de parc éolien
PARC DES MOULINS

présenté par le

Comité de diversification économique de la région de Thetford

**Titre du mémoire : LE PROJET ÉOLIEN *PARC DES MOULINS* ET LA
DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE
DE LA RÉGION DE THETFORD**

1- QUI SOMMES-NOUS?

Le Comité de diversification économique de la région de Thetford existe depuis 1996. Sa mission consiste, comme son nom l'indique, à favoriser la diversification économique de la région qui a été marquée historiquement par son caractère mono industriel. Plus précisément, le Comité vise à

- « assurer la concertation entre les décideurs économiques;
- développer et diffuser une vision collective du développement économique régional;
- contribuer à la diversification de l'économie régionale en fonction de priorités déterminées. »

Les priorités de diversification économique du Comité sont les suivantes : l'oléochimie industrielle, la transformation des résidus miniers et autres minéraux, la plasturgie et les matériaux composites, l'industrie touristique, la diversification des industries manufacturières déjà existantes.

Le Comité de diversification n'a pas d'existence légale et ne trouve sa force que dans la concertation et la volonté de ses membres. Il regroupe les dirigeants de tous les organismes à caractère économique de la région, de la ville centre ainsi que d'industriels de certains secteurs d'activités économiques privilégiés. De plus, il accueille des personnes ressources du

gouvernement provincial et fédéral. La liste des 21 membres qui composent le Comité illustre notre propos.

Baillargeon, Luc, Service Canada, conseiller aux entreprises

Berthiaume, David, représentant de l'éolochimie, directeur général de OLEOTEK

Binet, Pascal, représentant du tourisme, président de Tourisme de la région de Thetford Desjardins, Jean-Yves, Commission scolaire des Appalaches, coordonnateur de la formation professionnelle

Dornier, François, Cégep de Thetford, directeur général

Dubois, Luce, Société de développement économique des collectivités (SADC), directrice

Fournier, Paul-Émile, Conseil national de la recherche du Canada, conseiller en technologie industrielle;

Gosselin, Claude, Gosselin Express et Les Sables Olimag, représentant du secteur de la transformation des résidus miniers

Gravel, Alain, Directeur général de la MRC

Laroche, Pierre, Lab Chrysotile, représentant du secteur des minéraux industriels

Leclerc, Steve, Développement économique Canada, conseiller

Perron, Frédéric, MDDEIE, conseiller

Poiré, Jennifer, Fonderie Castech, directrice générale et représentante du secteur de la métallurgie

Poulin, Jean-François, Centre du Camion Amiante, représentant des gens d'affaires

Rémillard, Luc, SDE de la région de Thetford, directeur général

Rouleau, Charles, Centre local d'emploi (CLE), conseiller aux services aux entreprises

Soucy, René, Ville de Thetford, Directeur général

Thivierge, Louis, Chambre de Commerce et de l'industrie, directeur général

Vachon, Léandre, DSD International, représentant du secteur de la plasturgie

Claude Gagnon, président, Directeur général Caisse Desjardins de Thetford Mines

Claude Gagnon, retraité, Directeur exécutif du Comité de diversification

On peut affirmer sans l'ombre d'un doute que le Comité de diversification économique jouit d'une forte crédibilité dans le milieu régional et assume un leadership certain.

2- NOS INTÉRÊTS FACE AU PROJET DU PARC DES MOULINS

Le point de vue du Comité de diversification concernant le projet PARC DES MOULINS porte sur la relation entre les promoteurs et le milieu régional, sur l'attitude des promoteurs quant aux retombées régionales et enfin sur les inquiétudes d'un certain nombre de personnes quant à l'implantation d'un parc éolien en région en particulier sous l'angle de ses aspects environnementaux.

Dès les premiers pas de l'élaboration du projet PARC DES MOULINS dans la région de Thetford, le Comité de diversification s'est montré intéressé par le projet. D'entrée de jeu, le Comité y voyait là une occasion privilégiée de poursuivre sa mission, soit la diversification économique régionale. Le Comité stratégique¹ du Comité de diversification, en concertation avec la SDERT, a rencontré les promoteurs du projet 3Ci. Le Comité a voulu s'assurer que des retombées économiques régionales pourraient être possibles à partir du projet.

La réponse des promoteurs a été immédiate et pleine d'ouverture :

- accord sur la mise en place d'un comité visant la maximisation des retombées économiques;
- accord sur l'examen en profondeur du potentiel d'utilisation des deux centres de transfert technologique de la région, CTMP (Centre de technologie minérale et de plasturgie) et OLEOTEK (Centre de transfert en oléochimie industrielle);
- volonté des promoteurs d'assurer une saine concertation avec les édiles municipaux et les agriculteurs;
- échange ouvert sur les problèmes potentiels liés au respect de l'environnement;
- acceptation de la part des promoteurs qu'il y ait interaction et suivis de l'élaboration du projet par le Comité de diversification.

Ce rappel des premiers contacts entre 3Ci et le Comité de diversification met en évidence l'approche des promoteurs : une volonté claire de travailler avec les gens du milieu et de favoriser les retombées régionales.

Dès les débuts de nos échanges, le Comité de diversification a pu poser toutes les questions nécessaires quant à l'attitude et à la stratégie de 3Ci concernant l'environnement (forêts, eau d'écoulement, faune et flore), les problèmes liés à la protection des paysages et au respect de l'environnement sonore. Les réponses obtenues ont pleinement satisfait les représentants du Comité de diversification.

¹ Il s'agit en quelque sorte du Comité exécutif du Comité de diversification

Si le Comité de diversification n'avait pas d'abord et avant tout des préoccupations financières pour les municipalités et les agriculteurs, il tenait toutefois à s'assurer que ces derniers recevraient toutes les informations nécessaires à leur prise de décision. Il fallait que ces acteurs puissent très rapidement interroger les promoteurs sur les tenants et les aboutissants de leur projet. Encore une fois, la réponse à été claire : des rencontres d'information ont été tenues et les acteurs « terrain » ont pu questionner et s'informer. À en juger par l'attitude des gens lors de ces séances d'information, les participants ont été plus que satisfaits des réponses et de l'attitude des promoteurs. Des membres du Comité de diversification ont pu assister à ces rencontres.

De façon similaire, les entreprises de la région qui le souhaitent ont pu participer à une rencontre d'information sur la nature du projet, les besoins en sous-traitance, les modalités d'information et d'appel d'offre, les retombées contractuelles potentielles. C'est dans ce contexte que le Comité de maximisation a été annoncé ainsi que la disponibilité des informations sur le site WEB.

Nous pourrions multiplier les exemples de concertation entre les promoteurs, le Comité de diversification, la SDERT et la région dans ce dossier PARC DES MOULINS :

- présence de maires et d'un représentant du Comité de diversification lors de la présentation du projet par 3Ci à des investisseurs potentiels (une dizaine de personnes du milieu régional);
- rencontre des maires à Montréal au bureau de 3Ci afin que ceux-ci visualisent les maquettes du projet et questionnent les promoteurs sur l'organisation;
- organisation d'une conférence dans la région par le Vice-président d'Hydro Québec, permettant de mieux comprendre les enjeux d'un projet éolien en région;
- etc.

Le Comité de diversification a insisté systématiquement sur les retombées régionales et la contribution de 3Ci à la diversification économique et tous les indices nous laissent croire que

des retombées sont déjà assurées, non seulement par l'ajout d'argent nouveau dans la région, mais aussi par le développement de nouveaux créneaux dans une ou des entreprises :

- l'utilisation des Centres de recherche : les échanges ont conduit les promoteurs à intégrer dans le projet une huile biodégradable dans au moins une turbine;
- les avantages aux municipalités pourront être transformés en projets à caractère économique et social dans ces localités;
- les agriculteurs pourront consolider leur entreprise et la diversifier;
- les sous contractants pourront diversifier leur expertise dans plusieurs cas en phase de construction, notamment;
- la création ou l'expansion probable d'une ou de plusieurs industries locales qui sera chargée de maintenir le PARC en bon état; ce qui créerait une vingtaine d'emplois.

D'entrée de jeux, le Comité de diversification a vu dans ce projet de parc éolien, un investissement majeur dans notre région : une région comme la nôtre ne pouvait sous-estimer l'immense contribution potentielle d'un projet de 450 millions. Encore fallait-il que le promoteur manifeste l'ouverture nécessaire afin qu'une partie des retombées ait lieu dans la région. L'attitude des promoteurs a grandement satisfait le Comité de diversification.

La diversification économique de la région passe par un changement de l'image que la région projette depuis des années : une ville minière caractérisée par une seule industrie, l'amiante. Le Comité de diversification voit le projet PARC DES MOULINS comme une autre occasion de modifier cette image. L'exploitation de la ressource éolienne fait contraste avec celle de l'exploitation de l'amiante. Le Comité de diversification est fier que la région puisse contribuer au développement de l'énergie verte tout autant que des pays européens et américains. La configuration géographique de notre milieu montre un potentiel extraordinaire sous l'angle de l'énergie éolienne : cette énergie verte, renouvelable, durable et pure permet de faire contrepoids à l'image trop souvent véhiculée sur notre région.

Bref le Comité de diversification veut témoigner de l'apport déjà perceptible du projet de 3Ci dans notre région. Il témoigne aussi de la qualité de l'arrimage des promoteurs à notre région

notamment sous l'angle de la diversification économique et du respect de notre environnement.

3- NOS INTÉRÊTS FACE AU PROJET DU PARC DES MOULINS

Le Comité de diversification était préoccupé par ce projet au moment où sont apparus les promoteurs de 3Ci. Nous ne connaissions pas leurs attitudes et leurs préoccupations. Les contacts fréquents avec eux nous ont pleinement rassurés quant à leur volonté de contribuer à l'économie régionale (plutôt que de venir nous exploiter!), de respecter la population (édiles municipaux, agriculteurs) et leur environnement, de s'assurer que l'environnement paysager ne serait pas défiguré et qu'ils s'inscrivaient vraiment dans la promotion d'une énergie verte et durable. Le Comité de diversification était préoccupé de la volonté de 3Ci de participer à la diversification économique régionale. Nous voulions nous assurer qu'ils comprenaient bien les attentes, envers un projet d'envergure, d'un milieu économique régional en pleine transformation passant d'une région mono industrielle à une région économiquement diversifiée.

Les réponses de 3Ci ont fait d'eux de nouveaux partenaires à notre diversification économique. Nous croyons qu'il s'agit là du début d'un partenariat à long terme.

Par ailleurs, le Comité de diversification est conscient que des personnes ou des groupes de la population ont des réserves relativement à certains effets de l'implantation d'un parc éolien dans une région rurale. Nous respectons ce point de vue tout en affirmant que ces effets demeurent temporaires.

Des personnes estiment que leur paysage sera affecté par la présence d'éoliennes près de leur environnement. Nous respectons leur point de vue. Nous estimons aussi que d'autres personnes voient dans un parc éolien un caractère majestueux et beau. Tout comme un grand nombre de résidents de la région de Murdochville, selon une étude de l'UQAR en 2008², s'est bien adapté

² Guide à l'intention des élus municipaux du Québec « Énergie éolienne et acceptabilité sociale », Université du Québec à Rimouski, 2008, 154 pages.

à cet environnement visuel, nous croyons que la population de la région de Thetford le fera aussi. De même, nous comprenons les craintes que certaines personnes manifestent en ce qui a trait à l'environnement sonore. Quant à nous, selon les informations dont nous disposons, il n'y a pas lieu d'être aussi inquiets. Les études réalisées sur le niveau d'intensité du son montre que la sonorité observée dans l'environnement d'un parc éolien est relativement négligeable, même par vents dépassant les 30 kilomètres heures (UQAR, 2008). Les craintes relatives à l'émission des ultrasons sont semblables et les données actuelles convergent :

« Des études réalisées près des parcs éoliens canadiens, ainsi que l'expérience internationale, suggèrent que les niveaux d'infrason près des éoliennes modernes, avec des puissances nominales communes dans les parcs éoliens à large échelle sont en général imperceptibles pour les humains, que ce soit par des mécanismes auditifs ou non. De plus, il n'y a aucune évidence d'effets indésirables pour la santé dus à l'infrason des éoliennes ». Les éoliennes et l'infrason, rapport soumis à l'Association canadienne de l'énergie éolienne, HGC engineering, 29 novembre 2006, page 11. »

Le point de vue du Comité de diversification face à ces dernières préoccupations (aspect visuel et sonore) est somme toute le suivant : il est difficile de faire un débat complet sur ces aspects qui sont plus souvent qu'autrement fondés sur la perception. Nous acceptons que des personnes perçoivent ces aspects comme des inconvénients majeurs. Le Comité de diversification croit, sur la base des données qui précèdent, que des effets existent. Ils ne représentent toutefois pas des inconvénients significatifs qui pourraient remettre en question, d'une quelconque façon, le projet PARC DES MOULINS. Nous croyons aussi que les promoteurs et les représentants du milieu régional doivent continuer à minimiser le plus possible ces impacts au moment de la mise en place du projet, de façon conforme à ce qui a été leur attitude jusqu'à maintenant dans le développement de ce dernier.

4- SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR AMÉLIORER LE PROJET.

Le Comité de diversification veut s'assurer que les promoteurs continueront, comme ils l'ont si bien fait jusqu'à maintenant,

- à faire une place potentielle à nos deux centres de recherche et qu'ils donneront suite au projet d'utilisation d'huiles biodégradables dans le fonctionnement des turbines d'éoliennes;
- à être à l'écoute de la population au moment de la mise en œuvre efficace du PARC DES MOULINS;
- à apporter des correctifs rapides au moment de la rencontre de difficultés normales dans le cadre d'un projet de cette envergure;
- à collaborer avec le Comité de diversification, en particulier, dans le contexte de la maximisation des retombées économiques régionales;
- à se préoccuper des règles de protection de l'environnement paysager, sonore et forestier.

Dans ce contexte, le Comité de diversification, avec les autres acteurs du milieu, continuera dans la mesure de ses capacités, à agir à titre de partenaire du projet PARC DES MOULINS. Les promoteurs respectent le milieu régional et ont des attitudes de respect de l'environnement et des règles qui le régissent.

5- Recommandation

Le comité de diversification recommande l'acceptation du projet de PARC DES MOULINS et sa mise en place la plus rapide possible.

Claude Gagnon, président

Claude Gagnon, directeur exécutif,

Comité de diversification économique de la région de Thetford